



# PROSPECTUS SIMPLIFIE

## PARTIE A STATUTAIRE

- ▶ **Code ISIN** : FR0007023338
- ▶ **Dénomination** : GESTION ACTION 80
- ▶ **Forme juridique** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
- ▶ **Société de gestion de portefeuille** : ETOILE GESTION
- ▶ **Gestionnaire comptable par délégation** : Société Générale Securities Services Net Asset Value
- ▶ **Dépositaire et gestionnaire du passif** : Société Générale S.A.
- ▶ **Commissaire aux comptes** : Cabinet KPMG AUDIT
- ▶ **Commercialisateur** :

Crédit du Nord

Autres commercialisateurs : Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud, Société Marseillaise de Crédit.

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification** : OPCVM diversifié
- ▶ **OPCVM d'OPCVM** : L'OPCVM pourra employer jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissements.
- ▶ **Objectif de gestion** :

Ce fonds a pour objectif de gérer un portefeuille majoritairement investi en actions, obligations et titres de créances de la communauté européenne, en privilégiant la valorisation du capital à moyen terme et répondant aux exigences de la réglementation des OPCVM « DSK ».

L'objectif de gestion consiste à surperformer l'indicateur de référence.

► **Indicateur de référence :**

Ce fonds n'est pas un fonds indiciel.

L'indicateur de référence retenu pour le fonds Gestion Action 80 est composé comme suit :

45% CAC40 NR + 30% Stoxx 50+ 10% EuroMTS 1-3 ans + 10% EONIA + 5% CAC Small 90

- **L'indicateur CAC 40 NR** (code Reuters : [PX1NR](#)) est constitué des 40 grandes valeurs, les plus représentatives de l'économie française, pondérées par leur capitalisation flottante. Il est calculé en cours de clôture dividendes net réinvestis (DNR). Il est disponible sur le site internet [www.euronext.com](http://www.euronext.com).

- **L'indicateur Stoxx 50** est l'indice des 50 principales actions des pays de la communauté européenne. Il est publié en euro par la société Stoxx Limited et disponible sur le site internet «[www.djindexes.com](http://www.djindexes.com) ». Il est calculé en cours de clôture dividendes net réinvestis (DNR).

- **L'indicateur CAC Small 90** est composé des 90 valeurs affichant les capitalisations les moins élevées au sein de l'indice SBF 250. Il est calculé en cours de clôture dividendes net réinvestis (DNR). Cet indice est publié par Euronext et disponible sur [www.euronext.com](http://www.euronext.com).

- **L'indicateur EuroMTS 1-3 ans** est un indice mesurant la performance du marché des obligations gouvernementales de la zone euro dont la maturité moyenne est comprise entre 1 et 3 ans. Il est calculé sur les cours de clôture et libellé en euro. Site internet de publication de l'indice : [www.euromtsindex.com](http://www.euromtsindex.com).

- **L'indicateur EONIA** (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro.

Mode de calcul : Il est calculé sur la moyenne pondérée de toutes les opérations de prêts interbancaires effectuées au jour le jour.

Publication : Il est publié par la Banque Centrale Européenne entre 18h45 et 19h. Par convention, les jours de publication sont les jours ouvrés du calendrier Target.

► **Stratégie d'investissement :**

Tous les mois, un comité interne à Etoile Gestion met au point la stratégie d'investissement du fonds en se basant sur quatre approches (analyse de l'environnement économique, analyse des résultats et les prévisions des résultats des entreprises, analyse graphique des tendances de marché, analyse des indicateurs de risques et des volatilités des différents marchés).

De cette analyse est dégagée un scénario de marché et des orientations d'investissement sur lesquels le gérant va s'appuyer pour la gestion au jour le jour du FCP.

**Les actifs du FCP sont investis conformément à la réglementation régissant les fonds «DSK» et à l'objectif de gestion.**

L'allocation globale du FCP est la suivante :

- Actions : entre 50 % et 90 % du FCP est investi sur les marchés actions, en direct ou au travers d'OPCVM, et à l'intérieur de cette fourchette, à hauteur minimum de 5 % du FCP est investi en instruments détenus en direct
- Obligations et titres de créance : entre 10% et 50% du FCP est investi, exclusivement au travers d'OPCVM, sur les marchés de taux.

- Au total, jusqu'à 95 % de l'actif du fonds peut être investi en OPCVM et au minimum 5% du FCP en produits en direct.

Les investissements en valeurs internationales ne sont pas systématiquement couverts. Le porteur de la zone euro peut être exposé au risque de change.

Le FCP est investi à hauteur de 50 % minimum et de 90 % maximum de son actif en actions en direct ou au travers d'OPCVM :

Une part minimale de 50 % de l'actif est investie en actions de la Communauté européenne ou parts d'OPCVM actions de la Communauté européenne ou assimilables (minimum 50 %), dont 5 % minimum d'actions (en direct) composant le CAC Small 90. Une part maximale de 40 % de l'actif est investie en actions hors communauté européenne et OPCVM actions internationales.

La répartition sectorielle de la part action du FCP est une source supplémentaire de performance et dépend des recommandations des comités stratégie d'Etoile Gestion.

Le gérant peut investir plus de 20 % de l'actif du FCP sur le marché des petites capitalisations.

Pour réaliser l'objectif de gestion, le fonds détient en permanence entre 10 % et 50 % de son actif en titres de créances et instruments du marché monétaire au travers d'OPCVM de produits de taux. Le gérant s'assure que la part des titres de créance et des instruments du marché monétaire de l'OPCVM est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 6.

Le FCP peut investir dans les OPCVM gérés par ETOILE GESTION ou par des sociétés qui lui sont liées.

Pour réaliser l'objectif de gestion et protéger les actifs, le gérant du fonds peut intervenir sur les marchés réglementés et de gré à gré des instruments dérivés dans la limite de 100 % de l'actif net de l'OPCVM, l'exposition maximale au marché d'actions étant de 90 %.

Le gérant utilise les instruments dérivés (futures) pour couvrir les risques actions et de taux ou s'exposer à ceux-ci et le change à terme pour gérer le risque de change.

Le gérant peut investir dans des titres intégrant des dérivés (warrants, bons de souscription) pour réaliser l'objectif de gestion.

Pour gérer sa trésorerie, le gérant peut recourir aux dépôts, emprunts d'espèces, prêts et emprunts de titres et aux techniques de pensions livrées.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

#### ► Profil de risque :

*Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.*

Le fonds est un OPCVM classé «Diversifiés ». L'investisseur est exposé aux risques suivants :

- Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

· Risque actions : c'est le risque supporté par un investissement en raison des fluctuations des marchés actions. Le pourcentage maximum d'exposition du FCP aux marchés actions est de 90 %.

· Risque lié aux petites capitalisations : l'indice pouvant comprendre des sociétés à petite capitalisation, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le marché des petites capitalisations accueille des entreprises qui, en raison de leurs contraintes spécifiques, peuvent présenter des risques de liquidité et de volatilité pour les investisseurs.

· Risque de perte en capital : la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, le capital investi peut ne pas être totalement restitué au porteur. Le porteur ne bénéficie d'aucune garantie du capital investi.

· Risque de taux : la partie taux du fonds (entre 10 % et 50 % de l'actif) est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 6. La sensibilité permet de mesurer l'incidence en pourcentage sur le prix d'une variation de 1 % des taux d'intérêt. Si le fonds obligataire a une sensibilité de 2, sa valeur liquidative (100) variera de 2 % et passera de 100 à 98 en cas de hausse des taux de 1 %. La hausse des taux d'intérêt peut entraîner la baisse de la valeur liquidative.

· Risque de change

Il existe un risque de change pour les porteurs de parts résidents de la zone euro, car le fonds peut être exposé à une autre devise que l'euro. La variation de l'euro par rapport à une autre devise pourra avoir un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

#### ► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs et plus particulièrement aux titulaires de contrats d'assurance vie.

#### Profil type de l'investisseur et durée de placement recommandée :

Le profil de risque du FCP le destine plus particulièrement aux investisseurs qui souhaitent tirer profit du dynamisme des marchés actions de la communauté européenne en investissant dans un OPCVM diversifié.

La durée minimale de placement recommandée est de 8 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

## **INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE**

#### ► **Frais et commissions :**

#### Commissions de souscription et de rachat :

*Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à*

compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux annuel TTC maximum Barème
<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b> (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2,00 % TTC maximum
<b>Commission de surperformance</b>	Néant	Néant
<b>Commission de mouvement :</b> Perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	<u>Bourse française</u> -Obligations françaises : Néant -Obligations convertibles françaises : Max 0,65% -Actions françaises et assimilées : Max 0,65% -Actions étrangères cotées à Paris : Max 0,65% <u>Bourse étrangère</u> -Obligations : 500€ /opération -Obligations convertibles : 500€ /opération -Actions : Max 0.65% <u>Produits dérivés</u> -Options sur actions et sur indices : Max. 1%TTC de la prime -Futures : <i>contrat en Par Lot TTC</i> .Euro Max. 1,20 € .Dollar Max. 1,20 \$ .GBP Max. 0,80 £ .CHF Max. 1,60 CHF .Yen Max. 120 Yen

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

► **Régime fiscal :**

L'OPCVM peut faire l'objet de souscription dans le cadre de contrat d'assurance vie libellé en unité de compte.

*L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.*

## INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

### ► **Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France, ou de fermeture du Crédit du Nord.

Une information sera apportée aux porteurs de parts avant chaque jour de fermeture du Crédit du Nord.

### ► **Conditions de souscription et de rachat :**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) avant 09h00. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J, calculée et publiée en J+1 ouvré.

### ► **Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats :**

Etablissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et de rachat :

Société Générale

Adresse postale du centralisateur teneur de registre :

32, rue du Champ de Tir

44000 Nantes

### ► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès des agences des établissements commercialisateurs et sur les sites Internet des banques du groupe Crédit du Nord. .

### ► **Caractéristiques des parts :**

#### • **Affectation du résultat :**

Part D : Distribution

#### • **Devise de libellé des parts :**

Part D : Euro

#### • **Montant minimum de la première souscription :**

Part D : 1 Part(s)

#### • **Montant minimum des parts souscrites ultérieurement :**

Part D : 1 Part(s)

- **Décimalisation :**

Part D : Les souscriptions et rachats s'effectuent en part entière.

- **Valeur liquidative d'origine :**

Part D : 99,09 euros

- ▶ **Date de clôture de l'exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de septembre
- ▶ **Date de clôture du premier exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de septembre 1999
- ▶ **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mai 1998. Il a été créé le 26 juin 1998.

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

*Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès des établissements commercialisateurs.*

*Toute demande d'explication peut également être adressée par mail à : [contact@etoile-gestion.com](mailto:contact@etoile-gestion.com) .*

*Le document "politique de vote" et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont consultables sur le site internet <http://www.etoile-gestion.com> ou adressés à tout porteur qui en ferait la demande auprès de :*

**ETOILE GESTION**

adresse postale : CS 91553

91, Boulevard Pasteur - 75730 PARIS Cedex 15

*Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.*

*Date de publication du prospectus : 2 novembre 2011*

*Le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs. Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.*



**PARTIE B STATISTIQUES**

Affectation des résultats / Code ISIN

FR0007023338

Devise de référence: EUR

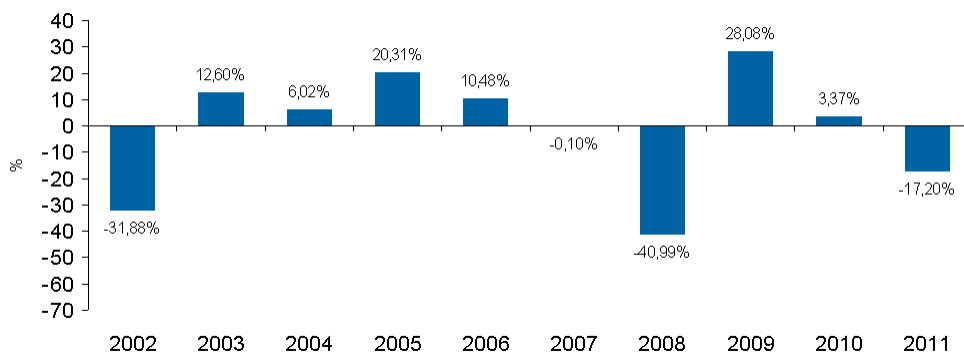
**AVERTISSEMENT**

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2011

5.00% FRANCE CAC SMALL + 10.00% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 365) + 10.00% EUROMTS 1 - 3 YEARS CLOTURE (17H30) + 30.00% STOXX 50 + 45.00% CAC 40

**PERFORMANCES AU 31/12/11**



**PERFORMANCES AU 31/12/11**

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
<b>GESTION ACTION 80</b>	-17,20%	3,11%	-8,35%
45% CAC 40 + 30% STOXX 50 + 10% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 365) + 10% EUROMTS 1 - 3 YEARS CLOTURE (17H30) + 5% FRANCE CAC SMALL	-11,84%	3,04%	-6,66%

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

## ■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 30/09/11

Frais de fonctionnement et de gestion	1,50%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	1,77%
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	1,77%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,01%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,01%
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>3,28%</b>

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.

## ■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 30/09/11

Taux de rotation du portefeuille: 0,00%

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: 0,00%

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	45,32%
Titres de créance	26,15%

### Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

## ■ DATE DE PUBLICATION

26/03/12